

RPI LEVIGNAC DE GUYENNE/ ST PIERRE SUR DROPT

Mail : ec.prim.levignac@ac-bordeaux.fr

Tel : 05 53 83 82 69

ORGANISATION POUR LA REOUVERTURE DE L'ÉCOLE DU 2 JUIN

Chers parents,

Comme vous le savez l'école rouvrira ses portes le **mardi 2 juin**, sous accord des municipalités, du SIVU et des équipes enseignantes et éducatives. Les différents acteurs de l'école se sont donc réunis afin d'établir l'organisation de cette reprise en s'attachant à respecter le protocole sanitaire reçu le 4 mai ainsi que la circulaire du ministère relative à cette réouverture.

Nous tenions donc à vous faire part des diverses modalités de cette reprise ; en effet, l'école que nous allons retrouver ne sera pas celle que nous avons laissée le 13 mars.

Il s'agit par ce courrier, de mettre en évidence à la fois l'accueil des enfants et ses caractéristiques mais aussi les divers engagements que, vous parents et nous personnels enseignants et éducatifs, allons devoir prendre, si l'on veut que cette reprise soit la plus sereine et efficace possible.

✓ Préalable à l'entrée à l'école :

- Comme indiqué dans le protocole, chaque parent devra porter un masque à l'arrivée au portail.
- La température des enfants devra être prise chaque jour avant qu'ils ne viennent à l'école. Si la température est supérieure ou égale à 37,8°, l'enfant devra rester à la maison.
- Il est primordial que chaque parent ait expliqué à son enfant les gestes barrières qui sont à ce jour la meilleure protection individuelle contre le virus. Les équipes, enseignante et éducative, poursuivront, elles aussi cet apprentissage, tout au long de la journée.

✓ Les entrées et sorties de classe:

- Nous avons décidé de ne pas échelonner l'entrée à l'école. Celle-ci se fera donc à 8h50 mais les parents devront respecter le marquage au sol et ne pas encombrer le portail dès lors qu'il y aura déjà du monde. Ainsi, certains devront attendre légèrement à l'écart le temps que d'autres déposent leurs enfants, ces derniers ne resteront pas plus que nécessaire afin qu'un roulement se fasse naturellement au portail. Si, au cours de la première semaine, nous constatons que ce roulement n'est pas respecté ou difficile à tenir, nous nous gardons la possibilité d'échelonner l'arrivée à l'école de sorte que chaque classe ait une heure précise attribuée.
- A leur arrivée les maternelles iront directement en classe, tandis que les cycles 2 (CP/CE1) descendront dans la cour du bas, et que les cycles 3 resteront dans la cour du haut.
- Les sorties : chaque classe sortira l'une après l'autre, **les maternelles à 15h35, les cycles 2 à 15h40 puis les cycles 3 à 15h45**. Nous comptons donc sur la ponctualité de chacun, afin que les enfants ne se mélangent pas entre eux, une classe ne pourra faire sa sortie si la précédente n'a pas terminé la sienne.

✓ L'organisation générale de la classe et de la semaine

- Étant donné le nombre d'enfants présents (40 volontaires sur 79 élèves), chaque enseignant a dû revoir l'aménagement de sa classe mais aussi le temps d'apprentissage proposé aux élèves. Le nombre imposé par classe a engendré pour les classes de maternelle et de cycle 3, un aménagement du temps scolaire. Celui-ci vous sera présenté par l'enseignant de votre enfant. Nous rappelons que le nombre imposé par classe, est de 10 enfants en maternelle, et 15 en élémentaire.

- Les jours de classe seront les **lundi, mardi, jeudi et vendredi aux horaires habituels** ; le mercredi sera réservé à l'enseignement à distance, que les enseignantes poursuivront pour les élèves continuant la classe à la maison.
- Toutefois, un accueil sera assuré pour les enfants de professions prioritaires les mercredis et jours où ils n'auraient pas classe en fonction des rotations mises en place. S'ils sollicitent cet accueil, les parents concernés sont tenus d'en informer l'enseignant 24h à l'avance.
- L'accueil se fera avec distanciation, seuls les élèves rentreront dans l'école et les parents devront rester au portail.
- L'utilisation de matériel collectif partagé par les élèves étant à proscrire, les jeux de ballons ou balles par exemple ne pourront être autorisés.
- Si les enfants jouent avec du matériel, celui-ci leur sera attribué à la semaine par l'équipe.
- Les récréations seront échelonnées sur 2 niveaux de façon à ce que les enfants ne se croisent pas et qu'il n'y ait pas de brassage entre classes ; nous avons la chance d'avoir 2 cours, il y aura donc 2 classes en même temps en récréation.
- Les enfants faisant la reprise sont tenus de venir chaque jour à l'école. En effet, l'équipe devant mettre en place un roulement déjà contraignant pour tous, il s'agit de ne pas plus l'entraver avec des absences injustifiées ou des présences aléatoires.
- Le CLAE et le centre de loisirs reprennent leur accueil ; le centre sera ouvert les mercredis pour les familles ne pouvant faire autrement, il peut remplacer le temps de classe du matin, sous condition d'inscription anticipée.

✓ Le temps méridien :

- Deux services, encadrés par les animateurs du CLAE, sur des tables différentes :
11h45 : 1^{er} service pour les CP et maternelle
12h30 : 2^{ème} service pour les CE1/ CE2/CM1 et CM2.

✓ Les personnels enseignants et éducatifs

- Chaque adulte portera un masque. Même si les enseignantes prendront le temps d'expliquer cette utilité aux enfants, nous comptons sur vous pour les préparer à cette nouveauté.
- Ils assureront le lavage très régulier des mains et feront respecter la distanciation sociale en classe et lors des déplacements (cours/ cantine/ sport).

✓ Entretien et désinfection des locaux :

- Chaque classe sera nettoyée et désinfectée chaque soir, comme préconisé par le protocole sanitaire.
- Les sanitaires quant à eux seront nettoyés et désinfectés sur le temps méridien et le soir, comme préconisé par le protocole sanitaire.

✓ En cas de suspicion de Covid-19

- Si un élève présente des symptômes du Covid, il sera aussitôt isolé dans un espace prévu à cet effet. Ses parents seront appelés immédiatement et invités à consulter leur médecin traitant au plus vite.
- En cas de test positif, vous le signalerez à l'école. Les maires en seront tenus informés, comme l'Inspecteur de l'Éducation Nationale et les autorités sanitaires, ils définiront les modalités de dépistage et d'éviction des cas contact. Les familles seront bien sûr informées ; des mises en quatorzaine et des fermetures de classe ou de l'école pourront éventuellement être envisagées. Il en va de même si un agent était touché par le virus.

A la lecture de cette organisation à compter **du 2 juin jusqu'au 4 juillet**, les familles s'engagent à respecter les nouveaux horaires et les changements éventuels dus à la situation exceptionnelle que nous vivons.

L'équipe vous remercie par avance de votre compréhension et reste à votre disposition si besoin.

L'équipe enseignante

Le SIVU

Les municipalités